

## DECLARATION DE DON MANUEL

Objet :

Bruxelles, le ...

Je soussigné

Adresse....

déclare par la présente donner aux Archives et Musée de la Littérature asbl (Bibliothèque Royale, Boulevard de l'Empereur 4 – 1000 Bruxelles)  
les documents suivants :

L'ensemble constitue un don manuel, que l'asbl s'engage à répertorier et dont la description sera consultable dans la base de données en ligne. La consultation et la publication sont soumises à la législation en vigueur.

Il est expressément convenu que, sauf fonds mis en dépôt par des tiers, l'ensemble des archives, documents et collections des AML sont propriété exclusive de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont inaliénables. Par dérogation, toute donation effectuée explicitement aux AML est propriété des AML. Une donation explicite est une donation ayant fait l'objet d'un document écrit par lequel le ou les donateurs expriment leur volonté de déroger au principe général de cession à la Fédération Wallonie-Bruxelles. (cfr Art. 2 de la Convention CFWB-AML du 18 juin 2019)

Signature